



LES TRANSACTIONS ÉCONOMICO-SEXUELLES : ACTEURS ET ACTRICES, INSTITUTIONS ET TERRITOIRES

Olivier Crevoisier et Salomé Donzallaz

Auteurs

Olivier Crevoisier, Salomé Donzallaz

Olivier Crevoisier, Professeur ordinaire et Directeur de l'Institut de Sociologie de l'Université de Neuchâtel
olivier.crevoisier@unine.ch

Salomé Donzallaz, Assistante Doctorante à l'Institut de Sociologie de l'Université de Neuchâtel, Chaire
d'Economie Territoriale
salome.donzallaz@unine.ch

© 2022 by the authors

Résumé

Cet article adopte l'hypothèse de Tabet (2004 ; 2001) selon laquelle les transactions sexuelles sont toujours encadrées dans l'économie et cherche à montrer comment cet encastrement se présente aujourd'hui. Les Transactions Economico-Sexuelles (TES) sont abordées dans une perspective institutionnaliste et territoriale permettant de compléter le cadre structuraliste de Tabet et de saisir les changements en cours. Il s'agit de cerner les modalités relationnelles, institutionnelles et calculatoires des TES et d'en proposer un idéal-type à partir de la théorie des transactions de Commons ([1934], 1989). Afin de comprendre l'articulation entre les TES et le reste de la société, nous dégagons dans une deuxième partie une typologie des territorialités grâce aux oppositions entre espaces publics et privés d'une part, marchands et domestiques de l'autre. Partant de l'idée que les TES ont été historiquement des activités structurantes de ces oppositions, nous examinons dans une troisième partie la manière dont la numérisation affecte aujourd'hui leur inscription dans la société à travers le cas du *sexcaming*.

En conclusion, nous proposons une hypothèse selon laquelle les TES ont historiquement revêtu un caractère dérangeant pour l'ordre social et qu'elles ont toujours fait l'objet d'un contrôle marqué, en particulier dans l'espace public marchand. Ce contrôle est aujourd'hui renouvelé par l'évitement du « stigmate de la putain » (Pheterson, 1993), tout en séparant encore plus profondément la sphère publique et marchande d'un côté et la force marchande de la sexualité féminine de l'autre.

Mots-clefs

Transaction économique-sexuelle

Institutionnel

Perspective territoriale

Espace public – privé

Espace domestique – marchand

1. Introduction

De nombreuses recherches ont mis en évidence le caractère calculatoire de la sexualité et de l'amour (Bourdieu, 1972 ; Deschamps, 2013 ; Bozon, 2020). Il s'agit de comprendre la manière dont les actrices et acteurs de ce champ se coordonnent, concluent des accords et les mettent en œuvre. Inscrit dans cette perspective, cet article postule l'encastrement économique de la sexualité et propose, dans une perspective institutionnaliste et territoriale, une caractérisation de la transaction économique-sexuelle (TES)¹. Nous cherchons à cerner les modalités (relationnelles, institutionnelles et calculatoires) par lesquelles les agent·e·s de la sexualité construisent des accords relatifs à des activités sexuelles conjointes et les réalisent tout en étant socialement contrôlé·e·s.

L'approche pionnière de Tabet (2001 ; 2004), structuraliste et matérialiste, se caractérise par l'idée que les différentes formes (mariage, travail du sexe, etc.) que prennent les TES se rangent le long d'un *continuum* : toutes ces formes comportent un apport masculin constituant la sexualité féminine en service dû en retour. Dans cet article, nous adoptons cette posture tout en développant une théorisation pour rendre compte des changements en cours dans la société (augmentation de la participation féminine au marché du travail, numérisation, mouvement féministe, etc.). Nous proposons donc une approche institutionnaliste basée sur la théorie des transactions de John Commons ([1934], 1989), pour qui l'échange économique ne saurait se comprendre comme un simple échange entre des volontés libres et indépendantes qui se dérouleraient dans un vide social. Commons distingue ainsi trois transactions (*bargaining, managerial, rational*), chacune étant nécessaire pour réaliser l'ensemble dans leurs dimensions relationnelles, institutionnelles et calculatoires. Ce cadre, pouvant être qualifié de structuraliste ouvert, permet d'intégrer le changement institutionnel et culturel dans les TES.

Dans la deuxième partie, l'approche est également territoriale (Crevoisier, 2010), car elle postule que l'insertion des TES dans la société se comprend par leurs formes spatio-temporelles et par leur déploiement dans le temps et dans l'espace. Il s'agit de saisir la façon dont la sexualité s'encastre dans la société en identifiant les espaces dans lesquels elle s'insère ainsi que, en retour, la manière dont elle façonne les territoires. Des distinctions comme espaces public et privé ou sphères de production et de reproduction sont déterminantes du point de vue des activités sexuelles. Ces dernières jouent un rôle central dans l'institutionnalisation de ces espaces et dans l'articulation des séquences temporelles qui caractérisent une TES, en particulier l'enchaînement entre consentement² et activité sexuelle proprement dite. À une autre échelle, il existe également une succession entre la dimension contrôlante des institutions et la rediscussion des normes et valeurs. Le cadre conceptuel proposé est mis à l'épreuve dans la troisième partie afin de comprendre les changements induits par la numérisation. À partir d'une étude de cas sur le *sexcam*, nous caractériserons les principaux changements ainsi que les permanences induites par la numérisation.

¹ Dans cet article, nous mobiliserons deux notions différentes mais étroitement liées : tout d'abord celle de « sexual-economic exchange » en référence aux recherches de Tabet, assimilant l'ensemble des interactions, activités, expériences, etc. à un « échange ». Puis nous affinerons cette perspective en mobilisant celle de "sexual economic transaction" pour notre analyse avec les travaux institutionnaliste de John Commons.

² Nous utilisons volontairement le terme de « consentement » bien qu'il soit actuellement l'objet de débat nourri, notamment dans le domaine du droit. Nous en usons afin de rendre compte d'une dimension explicitement asymétrique en termes de rapport de pouvoir entre la sexualité féminine et masculine. Nous n'entendons pas « consentement féminin » ici au sens de volonté individuelle libre de toute contrainte. Les nécessités économiques et des relations de pouvoir peuvent jouer un rôle, comme dans d'autres transactions marchandes. Le sexe féminin est ici vu au sens d'un « capital » et repose donc sur « les différences de pouvoir et précisément sur les modalités et les possibilités que chacun[-e] a de négocier la gestion des rapports sexuels. » (Tabet & Contreras, 2001 : 144)

Tout au long de cet article nous mobiliserons les catégories binaires de sexe et de genre (femme – homme) pour proposer un idéal-type hétéronormé des TES. Il s'agit de rendre compte des formes dominantes de TES et de la manière dont elles s'articulent avec la société. En effet, sur les plateformes de *sexcam*, la majorité des offres sont proposées par des personnes se reconnaissant dans le sexe et le genre féminin, alors que la majorité de la consommation est réalisée par des personnes s'identifiant comme des hommes cis hétérosexuels. De ce fait, nous n'utiliserons pas de manière systématique les formes de langage épïcène ou inclusif dans ce texte. De plus, il nous semble important de préciser que nous userons indifféremment des termes de *sexcam* et de *livecam*, ce dernier étant un terme émique mobilisé par les actrices et acteurs de notre terrain d'étude, alors que le premier définit de manière claire et précise notre objet d'étude.

2. Les transactions económico-sexuelles

John Commons ([1934], 1989 ; Chavance 2012) a construit une théorie des transactions économiques permettant de sortir du modèle traditionnel du marché qui oppose et articule quantités offertes et demandées. L'activité économique est conçue comme l'anticipation commune de transactions bénéfiques structurées par des règles d'actions (*working rules*). La transaction est ainsi pensée comme une activité sociale, mettant en jeu des dimensions calculatoires et inscrites dans une certaine durée pour les actrices et acteurs direct·e·s et régulateur pour le contrôle que la société exerce sur ces activités. Au sens de Commons, ce sont des *trans-actions* (Beaurain & Bertrand, 2009) complexes et non une adéquation d'offre et de demande – qui serait plus adaptée à un échange commercial de marchandises. Pourtant, une offre est un mouvement concret de proposition, en particulier sur les marchés privés. De ce fait, c'est la demande qui peut opter pour telle ou telle offre ou s'abstenir (Hirschman, 1970). C'est donc bien une séquence temporelle et spatiale spécifique et c'est sous cet angle que nous allons étudier les TES marchandes, à partir de leurs formes concrètes jusqu'à leurs formes numériques, au sein du marché mais également dans la sphère du ménage (Tabet, 2004). Commons distingue trois transactions : de négociation, managériales et de répartition. Chacune est basée sur des équivalences négociées et attendues, transactions que nous appliquons à la sexualité. L'ensemble se caractérise également par une « scène territoriale » (Guex & Crevoisier, 2015) combinant différents temps, différents lieux et différentes échelles (Fig. 1).

En premier lieu, la négociation proprement dite (T1) – *les bargaining transactions* – est le moment où les protagonistes direct·e·s, en l'occurrence les partenaires sexuel·le·s potentiel·le·s, négocient les modalités d'une activité sexuelle future conjointe. Cette rencontre peut se faire lors d'interactions sociales classiques (sorties en ville, entre ami·e·s, etc.) ou dans des endroits dédiés concrets (bars, clubs de rencontre) ou numérisés (plateformes de *dating*, réseaux sociaux). Elle peut aussi se faire dans les rues ou les espaces dédiés au travail du sexe. Dans tous les cas, il s'agit de négocier le consentement en vue d'une activité sexuelle qui donne lieu au calcul d'une première forme d'équivalence. Il s'agit ici précisément de montrer la dimension de négociation et son asymétrie, contraint par le contrôle social. Le calcul peut ne comprendre que l'activité sexuelle proprement dite à court terme (par exemple dans le cas du travail du sexe de rue) ou englober de nombreuses autres dimensions (comme dans le cas de la négociation d'un mariage ou d'un concubinage). Pour l'ensemble des cas, cette négociation peut donc se réaliser dans un espace concret dédié privé ou public, mais également en ligne pour les formes numériques. Les sites de rencontre laissent généralement totalement ouverte la question d'une éventuelle activité sexuelle. Leur fonction réside dans le fait de mettre les personnes en relation. Les sites d'*escorting* ou d'annonces en ligne supposent d'emblée une offre publique, généralement faite par des

femmes, mais mêlant diverses prestations non directement sexuelles (sorties au restaurant, *girlfriend experience*, etc.), bien que les termes puissent avoir été fixés avant la rencontre, le consentement se négocie, de manière bilatérale, dans un espace numérique ou concret. Enfin, sur les sites de *livecam*, la relation évolue à partir d'un espace public numérique (une plateforme de *sexcam* par exemple) en principe vers une activité directement sexuelle privatisée – même si diverses prestations relevant du *care* (Scrinzi, 2016) sont fréquentes. La relation reste en principe numérique de bout en bout.

Cette première forme d'équivalence n'est pas qu'une simple rencontre de volontés libres, mais d'actrices et d'acteurs institué·e·s – c'est-à-dire disposant d'une certaine liberté et de contraintes face aux institutions. Chaque protagoniste va s'auto-évaluer en fonction de divers critères du marché, de la concurrence, de ses envies, de ses ressources (monétaires, physiques, culturelles, etc.). Il n'y a donc pas d'égalité dans le pouvoir marchand entre les parties en raison des différents bagages acquis durant la socialisation et les différents capitaux transmis ou acquis. Concernant les TES, l'objet de la négociation est largement sexisé et genré. Il s'agit – toujours dans le cadre de l'idéal-type de la TES – d'obtenir le consentement féminin à partir d'une offre de contreparties sous la forme d'engagements (monétaires, en biens, etc.) fournis par la partie masculine.

Cette liberté de négociation est toutefois largement contrôlée socialement par des lois (par exemple les comportements acceptés dans les espaces publics, les possibilités d'unions pour les couples de même sexe, etc.) ou des normes sociales (endogamie sociale au sein des mariages, cellule familiale avec enfants, etc.). Plus particulièrement, nous retiendrons deux normes culturelles très prégnantes concernant les TES, d'une part le « stigmatisme de la putain » (Pheterson, 1993) et d'autre part la valorisation de la masculinité comme capacité d'engagement et positionnement social (Bessière & Gollac, 2020) au travers d'éléments à connotation économique, tels que les noms de famille, les voitures de marques, les capitaux culturels, etc. Ces normes et valeurs du contrôle social sont élaborées par le débat public (Fig.1 - T3 de la transaction économique-sexuelle), mais doivent être comprises comme contrôlantes au temps premier de la transaction (Fig.1 – T1 de la transaction économique-sexuelle).

En termes spatiaux, il est important de noter que le travail du sexe est principalement le fait de personnes migrantes (Deschamps, 2007 ; Lévy & Lieber, 2009), opérant ainsi de manière moins directe sur les territoires fréquentés par leurs proches. Le numérique permet d'éviter le stigmatisme par la non-superposition entre les espaces publics numériques sur lesquels les prestataires de *sexcam* offrent leurs services (directement sexuels), grâce aux paramètres de diffusion par pays activables sur les plateformes. Nous reviendrons sur ce changement fondamental par la suite.

Pour autant qu'il y ait eu accord en T1, il s'agit de comprendre la manière dont se déroule l'exécution concrète de la TES dans le temps et dans l'espace, en l'occurrence des activités sexuelles, qu'elles soient strictement limitées ou liées à des accords plus larges comme celui du mariage. Les transactions managériales – *les managerial transactions* de Commons – consistent à accomplir les activités prévues dans le T1 et cette concrétisation nécessite de mettre en place une quantité importante d'éléments (des objets, des horaires, des lieux, des attitudes, etc.). Pour Commons, qui avait pour source d'inspiration le droit du travail, ces transactions managériales se font entre une personne dominante et une autre dominée. Dans le cas des transactions économique-sexuelles, l'activité sexuelle proprement dite passe par l'exécution de scripts sexuels (Monteil, 2016), dont le principal est celui de la domination masculine par l'achat de la disponibilité et de la soumission féminine. D'un côté au travers de la vente de disponibilité et de l'autre en position de prestataire de service, les femmes sont en position d'exécution, que l'acte sexuel ait lieu dans le cadre d'une activité professionnelle du sexe ou dans celui du "devoir conjugal".

Cette activité se réalise en principe dans l'espace privé, que ce soit celui du ménage, d'un espace numérique synchrone ou d'une chambre d'hôtel. La société détourne alors pudiquement le regard, tout en ayant auparavant édicté au travers des institutions les principes d'équivalence entre les parties (ex : au travers des lois édictées concernant l'engagement matrimonial, au travers d'un prix, de la structuration de lieux dédiés, etc.). Cette partie de la transaction est emblématique de l'espace privé (Fig. 1 – T2 de la transaction économique-sexuelle). Concernant les équivalences et en s'inspirant d'Hirschman (1970), le résultat de cette activité peut déboucher sur la satisfaction, sur la loyauté, sur la défection, ou sur la prise de parole, en privé ou publiquement. Ainsi, il est possible de consommer une prestation de *sexcam* et de commenter la performance sur le profil de la personne prestataire ou de refuser le prix d'une prestation dans une rue dédiée.

Finalement, il faut comprendre la manière dont la société - comprise ici comme un ensemble d'actrices et d'acteurs participant aux débats sur la sexualité, y compris les médias, les parlements, les gouvernements, les différentes associations, etc. - structure et encadre les TES. Les institutions relatives à un domaine – dans notre cas celui de la sexualité – permettent de répartir les coûts et les avantages en fonction d'un critère d'équité. Ce sont les transactions de répartition – *les rationing transactions*.

Ces transactions prennent la forme concrète de débats dans l'espace public visant la production de formes de justice. Elles peuvent donner lieu à des règles formelles, comme les lois, mais également diffuser des normes et valeurs "spontanées", comme la langue, ou pour le domaine économique-sexuel, le « stigmatisme de la putain » (Pheterson, 1993) ou la valorisation de la masculinité. Cette scène des institutions à l'échelle de la société permet de donner place à des formes de contestations. Cela peut être le fait de controverses militantes (celles de certains mouvements féministes jouent un rôle important), de procédures de modifications institutionnelles formelles (modification de la législation du mariage) ou d'avènements technologiques produisant de nouvelles pratiques (comme le *sexcam*). C'est donc au niveau de cette scène que se construit le contrôle sur les transactions managériales et de négociations discutées précédemment.

La proposition d'examiner la transaction économique-sexuelle comme le déploiement dans le temps et dans l'espace d'un enchaînement continu de trois formes distinctes d'équivalences entre partenaires, avec leur entourage et sous le contrôle de la société, permet de dépasser le modèle de l'échange de l'économie politique traditionnelle et d'ancrer cet ensemble de manière spatiale.

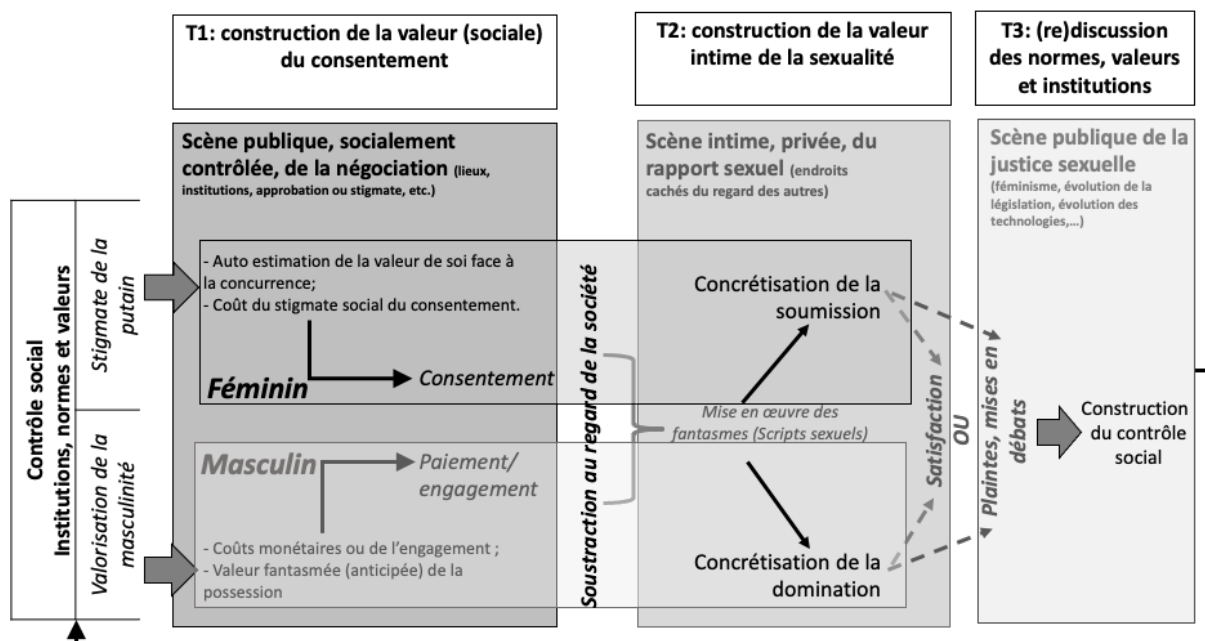


Figure 1 : Les trois temps et scènes des transactions económico-sexuelles
Source : Elaboration propre.

3. La transaction económico-sexuelle traditionnelle : *continuum* económico-sexuel et stigmatisation

Ici, il s'agit de montrer la manière traditionnelle de contrôler la sexualité féminine en l'encadrant dans deux formes spatio-temporelles spécifiques : d'une part, les lieux de reproduction domestique, où la sexualité féminine est comprise au sein de transactions complexes, incluant différentes tâches domestiques et faisant réponse à une demande masculine ; d'autre part, en la stigmatisant dans les espaces publics, et ce d'autant plus si cette sexualité est offerte de manière directement marchande. Cet encastrement territorial est constitutif du *continuum* económico-sexuel (Tabet, 2004). C'est donc autant le caractère occasionnel ou pérenne, que l'encastrement dans un espace-temps particulier, qui caractérise ces transactions económico-sexuelles.

Finalement, il est possible de montrer que cette construction territoriale tourne autour de la neutralisation du pouvoir économique de la sexualité féminine dans la sphère marchande et du développement de la masculinité comme capacité d'engagement social.

3.1. Espace économique marchand et espace privé et public de la sexualité

Par définition, une TES est une combinaison de dimensions économiques et sexuelles. Les institutions réglant des transactions économiques opposent le monde domestique et le monde marchand. Le premier fonctionne sur la base de la réciprocité entre les membres y accédant : les différents services faisant l'objet de transactions constituent des échanges complexes, s'étalant dans la durée, s'appuyant sur l'engagement, et donc sur la redevabilité des parties l'une envers l'autre (Mauss, [1923], 2007 ; Polanyi, [1944], 1983). Dans ce monde domestique, la sexualité, et plus précisément la disponibilité sexuelle féminine, recouvre une valeur l'installant dans le calcul de l'équivalence globale et fait donc l'objet d'attentes masculines. L'espace marchand repose sur des échanges

bilatéraux et équilibrés, généralement une prestation contre de la monnaie. Le service est bien identifié et, dans le domaine de la sexualité, il peut aller jusqu'à une tarification précise de chaque sous-prestation. L'engagement prend fin dès la prestation effectuée.

Une distinction essentielle des sociétés occidentales oppose les espaces publics et privés. Historiquement, cette distinction a pris la forme d'une réciprocité de perspective, la définition plus étroite de l'un renforçant la spécificité de l'autre. La sexualité a certainement constitué un des domaines déterminants de cette construction, les ébats sexuels étant strictement bannis de l'espace public et confinés aux espaces privés les plus exclusifs et les plus cachés (Cervulle, 2014 ; Rodriguez, 2017 ; Pryn, 2002). « La "sphère publique", par opposition au privé, désigne l'ensemble, juridique ou coutumier, des droits et des devoirs qui dessinent une citoyenneté ; mais aussi les liens qui tissent et qui font l'opinion publique, la "publicité" au sens de Jürgen Habermas, qui a montré l'importance de sa constitution au XVIIIe siècle. » (Perrot, 2020 : 5) La concomitance de l'ensemble de tous ces éléments permet alors de comprendre la définition même du « stigmaté de la putain », puisque « [l]a place des femmes dans l'espace public a toujours été problématique, du moins dans le monde occidental qui, depuis la Grèce antique, pense et construit la politique comme le cœur de la décision et du pouvoir. "Une femme en public est toujours déplacée", dit Pythagore. » (*Ibid.* : 6). Non seulement les femmes sont problématiques au sein de l'espace public, mais elles opèrent au sein de ce même espace pour offrir des prestations sexuelles contre de la monnaie semblent dessiner la figure paroxystique du stigmaté. « Dépravée, débauchée, lubrique, vénale, la femme [...] publique est une "créature", femme commune qui appartient à tous. [Alors que l']homme public, éminent sujet de la cité, doit en incarner l'honneur et la vertu. La femme publique en constitue la honte, la part cachée, dissimulée, nocturne, un vil objet, territoire de parcours, approprié, sans individualité propre. Il est l'honneur ; elle est l'horreur. » (*Ibid.* : 5)

3.2. Les sphères de la production et de la reproduction

Ces "sphères" sont dans la littérature des métaphores spatiales, leur territorialité est identifiable par l'articulation des dimensions public/privé d'un côté, marchand et non marchand de l'autre. De plus, l'articulation des axes espaces privés-publics et marchands-domestiques permet d'identifier quatre territoires particuliers dans lesquels s'inscrivent les TES, et que ces dernières ont contribué à façonner au cours de l'histoire (Fig. 2).

La *sphère de la production* se trouve à l'articulation du marchand et de l'espace public. Il s'agit d'un espace libre d'accès, dans lequel le travail est vendu contre un salaire, c'est-à-dire où ni le produit du travail, ni ses moyens ne sont détenus par les travailleuses et travailleurs (Salais, 1991). La sphère de la production comprend également le marché dans sa dimension publique, c'est-à-dire là où l'ensemble des biens produits est montré avec son prix et où chaque marchandise ou service offert peut par conséquent être acheté. Tout cela s'opère sous la supervision de l'État, qui a le pouvoir de contrôler chaque transaction. Du point de vue de la sexualité, les transactions se déroulant dans la sphère de la production sont fortement encadrées par des règles spécifiques et confinées à des espaces marqués par un statut d'exception comme les rues dédiées au travail du sexe ou la mise sur pied de *sex boxes*.

La *sphère de la reproduction* se caractérise par un droit d'accès restreint aux seuls membres d'un ménage. Cette exclusivité constitue le cercle des personnes échangeant selon les règles de la réciprocité, où le travail, ses moyens et ses fruits font l'objet de contributions et de distributions multilatérales. Sur le plan de la sexualité, la sphère de la reproduction se caractérise spatialement par la chambre à coucher, un espace réservé de manière encore plus exclusive aux seul·e·s protagonistes de la transaction. La

sexualité est institutionnellement assignée à l'espace domestique privé, dont elle est emblématique (Koch & Miles, 2020 ; Crewe & Martin, 2017 ; Deschamps, 2011).

La distinction entre ces sphères est intrinsèquement liée aux rapports sociaux binaires de sexe et de genre : la sphère de production (publique et marchande) relève principalement d'une dominante masculine, la sphère de reproduction (privée et domestique) d'une dominante féminine. « La femme est faite pour la famille et le domestique. [...]. Ces représentations [...] traversent l'épaisseur du temps et s'enracinent dans une pensée symbolique dont l'anthropologue Françoise Héritier a montré la force structurante. Mais elles prennent des formes variables selon les époques, comme aussi les manières de les gérer. (...). Aux hommes, le public et le politique [...]. Aux femmes, le privé [...], la maison. [...] Mais cette apparente simplicité se brouille par le chevauchement des frontières. » (Perrot, 2020 : 6-7) Dans son ouvrage, l'auteur fait tout d'abord référence aux lettres manuscrites permettant, au siècle dernier, à des femmes de s'introduire au sein de l'espace public, mais par la suite c'est également la « puissance d'Internet » que Perrot amène. Le cas du *sexcam* est le plus bel exemple du chevauchement et du flou amené sur les frontières de ces sphères, bien que « *[i]n fact, working at home may not actually improve the quality of women's working life, but rather reinforce gender roles* (Kirkwood and Tootel, 2008 ; Wellington, 2006). » (Rodriguez-Modroño, 2021 : 4)

Ces deux sphères ne sont donc pas isolées l'une de l'autre. Au contraire, au cours de l'Histoire, leur construction s'est faite de manière fortement interdépendante. Ainsi, ce qui est offert par le marché s'est en partie substitué au travail domestique, et réciproquement. Du point de vue de la sexualité, cette articulation a été théorisée par le *continuum económico-sexuel* (Tabet, 2004).

3.3. Spatialiser le continuum económico-sexuel

Les recherches de Paola Tabet se basent réflexivement sur les terrains de Malinowski aux îles Trobriand, où l'entretien sexuel permanent que les femmes offrent aux hommes s'effectue contre des dons/rendus. Elle pense donc l'échange sexuel d'un point de vue économique sur un spectre continu permettant de relier un ensemble de prestations sexuelles. Au sein de cet ensemble, l'auteur différencie les types de services fournis (depuis la dimension sexuelle et ses variations, jusqu'à des rapports domestiques, et leurs formes de négociations et de compensations). La sexualité féminine est donc définie comme un service et « [...] n'apparaît [donc] pas comme un échange réciproque entre hommes et femmes, un échange du même avec du même, mais comme un échange asymétrique : il n'y a pas de sexualité échangée contre de la sexualité, mais une compensation masculine pour une prestation féminine, un paiement qui pourra revêtir des formes variées (don, compensation en argent, emploi, promotion, prestige ou statut social, et jusqu'au nom, pour n'en citer que quelques-unes) en échange d'une sexualité largement transformée en service. » (Tabet & Contreras, 2001 : 133) Ces éléments permettent alors de poser la domination masculine et la stigmatisation de la sexualité féminine au sein de ces transactions. Ce que Tabet définit comme l'enjeu central est non seulement l'expression du désir sexuel – attribué aux hommes –, mais également le fait d'être une « sujet[te] de la sexualité », les femmes étant reléguées dans ce processus. À cela, l'auteur ajoute « l'inégalité d'accès aux ressources [qui] font que les femmes dépendent de leur travail sexuel et que le sexe est défini comme leur capital [...] tant dans les relations de mariage et de reproduction que dans des relations non-matrimoniales. » (*Ibid.* : 137) Cet ensemble se dessine comme « un rapport global qui lie oppression sexuelle [à cause de la non-prise en compte du désir des femmes], limitation de la connaissance [à cause de l'invisibilisation du plaisir sexuel féminin] et exploitation économique [par la sexualité échangée] » (*Ibid.* : 149). C'est ce que Tabet appelle « la grande arnaque ».

Cette base permet alors de penser que « le paiement n'est en effet pas ce qui définit une relation sexuelle par rapport à une autre » (*Ibid.* : 134). L'autrice pose que c'est « le caractère occasionnel ou intermittent de la relation, et non pas le type d'objets échangés [pouvant être de la monnaie], qui distingue [le travail du sexe] des autres relations » (*Idem*) Cependant, comment analyser les cas de mariages où il n'existe plus de relations sexuelles et les cas de travail du sexe ayant des relations suivies et de longue durée sur ce *continuum* ? De notre point de vue, il semble non seulement pertinent de penser les activités sexuelles en termes temporels, mais surtout de les distinguer spatialement.

3.4. La construction territoriale du « stigmaté de la putain »

Tout d'abord, l'approche territoriale permet de mieux cerner ce qu'est le « stigmaté de la putain ». Nous pouvons distinguer une offre féminine ou masculine, selon qui avance une proposition concrète. Lorsque les femmes font une offre, ce sont aux hommes de disposer, de faire leurs choix. Dans cette situation la femme est stigmatisée et dans le modèle canonique, il s'agit uniquement de sexe contre monnaie. C'est une transaction qui ne met aucun revenu futur, patrimoine ou pouvoir en jeu (à l'exception de la question de la filiation). La transaction se dénouera alors plutôt dans un lieu privé ou en ligne, ce qui encore n'engage que les ressources de la sexualité, dans un espace privé (dénouement immédiat, équilibre entre les prestations).

Lorsque les transactions offertes sont des ensembles d'activités et de ressources, ce sont en général les hommes qui offrent (mariage, mise en ménage) et mettent ainsi les femmes en situation de disposer. Au sein de cet ensemble, la sexualité féminine est alors incluse dans ces transactions plus complexes en tant que contribution permettant de boucler l'équilibre de la transaction. En clair, l'acceptation féminine avalise un arrangement patrimoine/revenu (et plus anciennement d'alliance entre familles) et sexuel, entérinant alors la valeur économique de la sexualité féminine, puisqu'elle est contrepartie d'autres apports (Gollac & Bessière, 2020).

Le travail du sexe peut ainsi être défini comme une offre de services directement sexuels dans l'espace public marchand (Fig. 2). Il est stigmatisé, alors que par exemple une maîtresse entretenue au sein d'un espace privé marchand ne l'est pas de manière aussi virulente. Dans l'espace public non marchand, le cas des femmes ayant une sexualité libre et assumée fait l'objet de stigmatisation, mais ne fait pas non plus l'objet de répression de la part de l'État. Ces exemples permettent de penser les espaces publics au sein desquels le stigmaté est le plus prégnant, mais également de voir que les espaces privés n'en sont pas exempts et que le numérique amène de nouvelles configurations possibles. Nous verrons que lorsqu'ils deviennent numériques, les espaces publics marchands ne font pas non plus l'objet de forte stigmatisation. Ce serait donc bien la conjonction public-marchand dans un espace concret qui poserait problème. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les travailleuses et travailleurs du sexe offrant leurs services dans l'espace public sont dans leur grande majorité des personnes migrantes (Deschamps, 2007 ; Lévy & Lieber, 2009). Cet aspect est notamment important d'un point de vue spatial dans le sens où ceci leur permet de dissocier d'un côté une vie privée domestique dans un certain lieu (généralement leur pays d'origine) et d'un autre côté une activité stigmatisée dans un espace public lointain.

3.5. Neutralization of the commercial power of female sexuality

Le « stigmaté de la putain » a pour principal effet d'empêcher les femmes d'utiliser leur capital sexuel dans des activités marchandes publiques, dans la sphère de la production. Ceci se concrétise de deux façons. Premièrement, dans le cas d'une offre de travail sexuel marchand (TSM) avec contrepartie monétaire, la "professionnelle" opère une activité clairement distinguée de toute autre activité publique. Ainsi, le TSM est assigné

à des lieux dédiés faisant l'objet d'une réglementation, d'une police dédiée et voire même d'une interdiction totale. En second lieu, lorsque les femmes usent de leurs capitaux sexuels pour obtenir des avantages dans le monde de l'emploi avec une contrepartie non directement monétaire mais bien marchande, elles sont également intensément stigmatisées. Tout ceci fait apparaître que la société s'évertue à extraire de l'espace public marchand la sexualité féminine, ou, comme cela s'avère en partie impossible, à la confiner dans des espaces bien séparés. L'enjeu serait-il donc de maintenir l'espace public marchand libre du jeu de la sexualité féminine et des sexualités dites "déviantes", ou à tout le moins de neutraliser son pouvoir marchand ? Tout se passe comme si l'espace public marchand ne pouvait pas se constituer et fonctionner si la sexualité féminine y était intégrée. Qu'est-ce que cela nous dit du point de vue du fonctionnement de la société, de l'origine du marché et de l'espace public – l'un et l'autre étant historiquement et étroitement liés ? Cette exclusion de la sexualité féminine de la sphère de la production permettait de régler les rivalités marchandes sans la participation des femmes, et par conséquent, d'inclure ces dernières sous la forme d'une contrepartie dans les accords. Cette forme historique semble aujourd'hui prendre de nouvelles directions. Les inégalités de revenus et de statut subsistent, le principe d'égalité des sexes commence à s'instituer dans les sphères de la production et de la politique. À la suite de cela, c'est tout un champ du contrôle social qui s'est ouvert (harcèlement, mouvement #metoo, etc.) et qui poursuit la même finalité : extraire le pouvoir marchand féminin de la sphère de la production. Dans la sphère de reproduction, des changements se laissent entrevoir également (congé paternité ou parental, hommes au foyer, apport salarial équivalent dans le ménage, etc.) tout en gardant des bases structurantes persistantes comme la répartition inégale des tâches domestiques.³

Si l'accès à la sphère de la production est désormais accessible de manière visible aux femmes, pour autant que le pouvoir marchand de leur sexualité ne soit pas activé, se pose alors la question de ce que les hommes peuvent offrir comme contrepartie dans les autres espaces. En effet, dans le domaine de la sexualité, si les hommes n'ont plus d'avantages économiques à faire valoir sur l'ensemble des femmes en général et sur celle(s) qu'ils convoitent en particulier, sur quelles institutions et selon quels *scripts sexuels* (Monteil, 2016) peut alors se fonder une TES ? Revenons au schéma général de la transaction sexuelle (Fig. 1). Comment le *script sexuel* de la domination (*achat de disponibilité*) / soumission (*vente de disponibilité*) peut-il encore fonctionner si la partie masculine n'est plus en position d'honorer un engagement de nature économique constituant la sexualité féminine en service dû ? Et si ce *script* ne peut plus fonctionner, quel est celui susceptible de le remplacer ? La sexualité est-elle désormais désencastrée de l'économique, et donc des rapports sociaux de sexe et de genre, ainsi que du pouvoir ? Libérée de la contrainte économique, la sexualité semble plus librement choisie, alors même que - comme le mentionne Tabet - ce qui est toujours en jeu réside dans « la différence entre la possibilité ou la non-possibilité d'exprimer son propre désir, entre avoir sa propre sexualité ou fournir un service à quelqu'un d'autre [...] » (Tabet & Contreras, 2001 : 142).

Le modèle proposé permet de capter les formes traditionnelles des TES (mariage, prostitution, etc.), mais est-il à même de capter les changements provoqués par les mouvements d'émancipation féministe et par la numérisation ? Afin de répondre à cette question, nous mobilisons une enquête récente sur le *sexcam* (Donzallaz & Crevoisier, 2020) pour comprendre ce qui change et ce qui reste stable.

³ Tiré de [En Ligne], URL <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/graphiques.assetdetail.17124591.html> (consultée le 22 mai 2020)

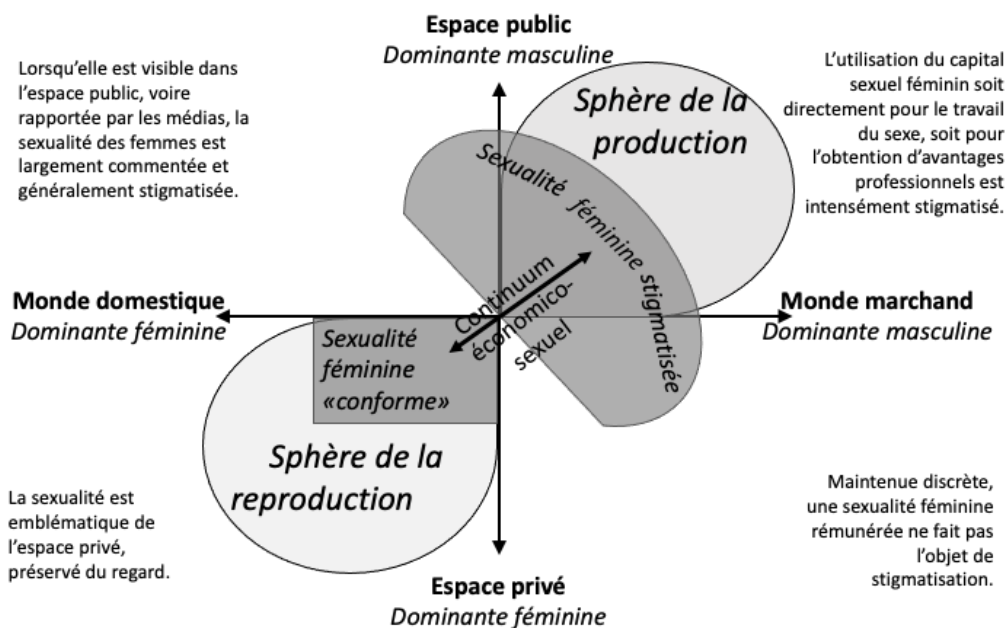


Figure 2 : *Espaces du continuum économique-sexuel et construction de la stigmatisation*
Source : *Elaboration propre.*

4. La numérisation : dépassement du stigmate et cloisonnement hors de l'espace public marchand

Les nouvelles possibilités offertes par la technologie telles que le *sexcam* viennent remettre en question les pratiques et les représentations en termes d'activités sexuelles, mais également les logiques territoriales en place. En effet, certains espaces publics soumis aux stigmates, et à la répression ont eu l'occasion de se convertir au format numérique, permettant aux actrices et acteurs d'éviter certains jugements moraux et de contourner les lois de certains pays. Malgré cet évitement partiel, ils revêtent toujours les dimensions de (re)discussion et définitions des normes et valeurs. De manière plus fondamentale, ils posent alors la question de la définition même de l'espace public : quel type d'espace numérique est public ? Et quel type demeure privé ? Les débats sur la question, notamment en termes de gestion des données, des identités, etc. sont révélateurs de cet état de transition que nous connaissons actuellement (Rouet, 2018 ; Kessous & Rey, 2009), car si actuellement l'économie est un des principaux moteurs de la croissance mondiale, elle mène à de nombreuses questions, notamment en termes de centralisation et de contrôle des données accumulées (Srnicek, 2018). De ce fait, le *sexcam* est un cas d'étude plus que pertinent : il permet de constituer dans le même temps des espaces publics numériques subissant du stigmate, tout en permettant non seulement aux prestataires, mais également à la clientèle, d'éviter le stigmate au sein des espaces publics concrets. De fait, tout le monde peut accéder aux contenus de *livecam* en ligne depuis un espace privé via un ordinateur personnel par la connexion et le visionnage. On ne se situe donc ni dans la sphère de la production ni dans celle de la reproduction, mais dans articulation des deux par le numérique. Ceci limite le risque d'être moralement jugé pour de la consommation de prestations sexuelles tarifées, par exemple dans une rue dédiée. Même s'il s'agit toujours de sexualité féminine stigmatisée, le *sexcam* permet d'échapper au stigmate direct de l'espace concret. De

plus, le *livecam* brouille les frontières, car des espaces privés concrets abritent une part de monde marchand monétarisé. En effet, les *performers* de *sexcam* réalisent leurs prestations au sein d'un espace privé concret – dans un studio privé dédié ou à domicile – faisant ainsi entrer le monde marchand au sein de l'espace privé, tout en produisant un service domestique relevant de la sexualité. Ces nouvelles pratiques, liées à l'avènement du numérique, rebattent certaines cartes tant au niveau des institutions que des espaces constitutifs des TES, ou dédiés aux TES.

Il est donc nécessaire de qualifier et de faire dialoguer les nouveaux espaces créés par le numérique. Le *sexcam* montre que les catégories binaires mobilisées précédemment – production/reproduction, privé/public, domestique/marchand – sont sérieusement remises en question.

Dans la Figure 3, le niveau N^{-1} représente l'espace concret au sein duquel nous rencontrons les lieux où sont situés les modèles du *sexcam* (M) et les clients (C), chacun·e dans un lieu privé. Ces derniers ne pouvaient être mis en relation qu'en passant par l'espace public. Avec la connexion à une plateforme, les M et les C peuvent entrer en relation dans ce qui correspond à des espaces publics numériques, une forme de "place du marché". Cet espace correspond aux écrans des consommateurs sur lesquels apparaissent les modèles les unes à côté des autres. Enfin, après négociation, une M et un C se rejoignent au niveau N^{+1} dans un espace numérique privé et exclusif pour le *show*.

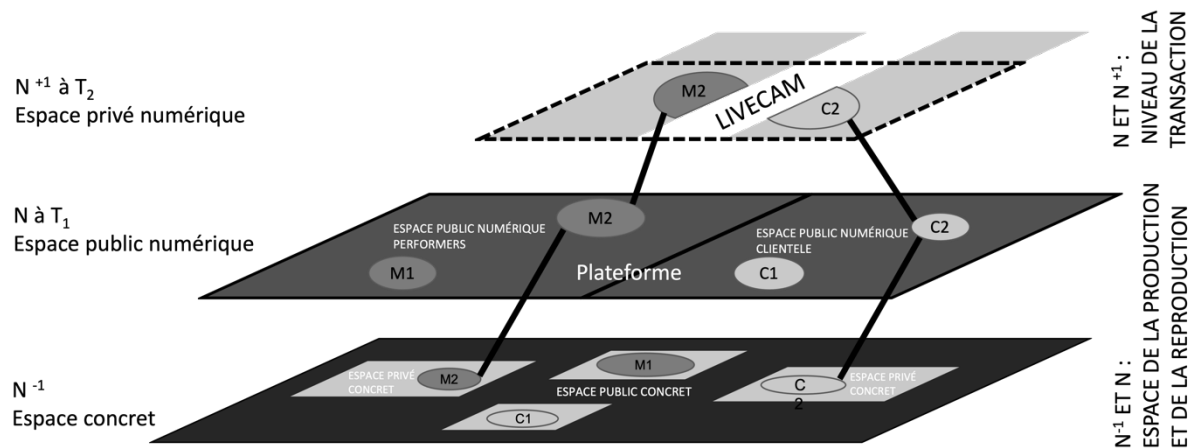


Figure 3 : Les espaces numériques et concrets du livecam
Source : Elaboration propre.

5. Conclusion

Historiquement, dans la société bourgeoise, l'espace public marchand est celui où s'exercent les rivalités masculines, que ce soit dans le champ politique, économique ou culturel (Raibaud, 2008). L'exclusion des femmes suggère fortement qu'il s'agissait avant tout d'établir les hiérarchies masculines pour procéder, dans un second temps, à des TES comme le mariage, le concubinage, le travail du sexe, etc. Dans ces transactions, les capitaux masculins formés dans la sphère de la production et qui constituent la masculinité, sont mis en avant dans la sphère de la reproduction, dans le sens où ils se transforment en valeur pour les hommes vis-à-vis des femmes.

Ce mécanisme permet aussi de comprendre pourquoi il est nécessaire d'exclure la sexualité féminine de cet espace, ou à tout le moins de la contrôler fortement, sans quoi la dimension genrée des rivalités masculines et leurs finalités allocatives ne pourraient pas se réaliser. Toutefois, cette exclusion a toujours été imparfaite, et les prohibitions de toutes sortes, aussi répressives qu'elles aient pu être, n'ont jamais pu mettre un terme aux TES marchandes et monétarisées. Il semble plutôt nécessaire de se demander en quoi ces formes de TES sont si dangereuses pour l'ordre social pour qu'elles soient à ce point contrôlées. L'approche territoriale laisse entrevoir ce schéma en deux temps (constitution de capitaux sociaux, négociation du consentement) et deux lieux (espace marchand, espace domestique) caractérisant les TES traditionnelles.

Les activités économiques créent des hiérarchies et des capitaux constitutifs des sexes et des genres notamment dans leurs dimensions économiques. (Bessière & Gollac, 2020). Le numérique provoque à notre avis un changement fondamental dans la mesure où il permet d'articuler des espaces domestiques d'exercice de la sexualité avec un espace public numérique isolé du reste de la sphère de la production. En effet, ces TES sont à la fois marchandes et domestiques, dans le sens où les clients sont situés concrètement dans leur appartement, les *performers* sont dans des studios dont les décors miment les espaces domestiques, ou, pour le *freemium*, dans leur espace domestique. Enfin, la transaction se noue dans des lieux numériques publics - les plateformes où les *performers* s'exposent -, puis des lieux numériques privés - le *show* proprement dit (Donzallaz & Crevoisier, 2020).

Il est donc possible de voir se développer des TES marchandes qui ne font plus l'objet d'une répression ni morale - l'affaiblissement du « stigmate de la putain » - ni légale.

C'est bien une nouvelle articulation entre des lieux et des espaces concrets et numériques qui rend ce contrôle social obsolète. Ainsi isolée, la sphère du *livecam* ne perturbe en rien le fonctionnement de la sphère marchande traditionnelle, dans laquelle, au contraire, les arrangements économico-sexuels sont désormais davantage dénoncés et réprimés.

En somme, l'avènement du numérique rend encore plus effective l'exclusion du pouvoir de la sexualité féminine - monnayée ou non - de la sphère de la production concrète. En cela, il renforce une institution traditionnelle du *continuum* économico-sexuel. Toutefois, ceci se produit dans un contexte historique d'accès généralisé des femmes à cette sphère. Le jeu des rivalités marchandes est désormais ouvert aux femmes comme aux hommes, avec des règles de plus en plus similaires. Si les hommes ne peuvent plus y faire valoir leurs capitaux pour obtenir des faveurs sexuelles, ceci suppose également un renoncement de la part des femmes à y exercer des pouvoirs, notamment celui de la séduction.

La thèse de Tabet de l'encastrement économique des transactions sexuelles s'en trouve modifiée. En effet, il faut désormais distinguer une sphère numérique dans laquelle les TES sont des prestations marchandes comme les autres, tout en étant soigneusement isolées du reste des transactions marchandes et de l'espace public concret. Cette séparation est compatible avec l'analyse de Tabet, mais s'en distingue par la faiblesse du stigmate et l'équilibre du point de vue de la transaction. Ailleurs dans la société, il semble que nous nous dirigeons vers une sphère de la production expurgée des TES et qui serait donc un espace où s'exprimeraient des rivalités non-sexisées et non-genrées. Les rivalités masculines y seraient stigmatisées ainsi que l'exercice de la séduction féminine marchande. Poussé à l'extrême, ce raisonnement envisage donc un désencastrement de la sexualité et de l'économique, un dépassement de la théorie de Tabet. Il ne s'agit là que d'hypothèses, de déductions rendues possibles par la mobilisation du cadre conceptuel proposé. Aujourd'hui, dans les faits, ce mouvement est seulement amorcé.

Dans la sphère de la reproduction également, les transactions sexuelles pourraient évoluer vers des formes désencastrées de l'économique où les déséquilibres ne seraient plus liés aux genres et aux sexes, puisqu'il n'y aurait plus d'apport préalable masculin. Ces rapports de genres et de sexes renouvelés reposeront peut-être la question des asymétries entre les plaisirs et désirs sexuels masculins et féminins, le premier étant décrit comme plus pressant par nature que par construction sociale. Plus globalement, que va-t-il subsister de la distinction entre la sphère de la production et celle de la reproduction ? Dans un monde où la sexualité féminine n'est plus constituée en valeur économique, ces sphères ne sont plus structurellement interdépendantes et genrées. Toutefois, nous avons vu que les TES tendent à être de plus en plus isolées dans des espaces numériques, là où elles ne sont plus stigmatisées. Plus généralement, allons-nous vers un cloisonnement accru entre les espaces de la sexualité et ceux de la sphère publique marchande ? Entre *livecam*, relations conjugales à distance, abonnements « *OnlyFans* » pour du contenu érotico-pornographique, asexualité revendiquée en couple, rencontres en ligne ou réalité virtuelle *via* un casque et des capteurs sensoriels, l'ouverture des formes de transactions sexuelles rendues possibles par la technologie n'est-elle pas devenue socialement acceptable grâce au désencastrement économique des TES ?

6. Bibliographie

- Beaurain C. & Bertrand É., (2009), La transaction dans l'économie institutionnaliste américaine : de Commons à Coase, *Pensées plurielle*, Vol. 1, No. 20, p. 13-24.
- Bessière, C. & Gollac S. (2020). Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités. Paris: La Découverte, 336 p.
- Bourdieu P., (1972), Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction, *Annales ESC*, No. 4-5, p. 1105-1127.
- Cervulle M., (2014), La sexualisation normative de l'espace public, *Hermès La Revue*, No. 69, p. 146-151.
- Chavance B., (2012), John Commons's organizational theory of institutions: A discussion, *Journal of Institutional Economics*, vol. 8, No. 1, p. 27-47.
- Commons J. R., (1989 [1934]), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, Routledge, 686 p.
- Crevoisier O., (2010), La pertinence de l'approche territoriale, *Revue d'économie régionale et urbaine*, No. 5, p. 969-985.
- Crewe L. & Martin A., (2017), Sex and the city: Branding, gender and the commodification of sex consumption in contemporary retailing, *Urban Studies*, Vol. 54, No. 3, p. 582–599.
- Deschamps C., (2013), Prix et valeur dans la circulation du désir, *Ethnologie française*, No. 3, p. 391-398.
- Deschamps C., (2011), Deux usages, deux médiatisations : un dispositif. L'espace public de femmes prostituées et de femmes multipartenaires, *Pensée plurielle*, Vol. 2, No. 27, p.59-73.
- Deschamps C., (2007), La figure de l'étrangère dans la prostitution, *Autrepart*, No. 42, p. 39-52.
- Donzallaz S., Crevoisier O. (2020), Figure Numérisation, innovation et formes territoriales : les activités sexuelles marchandes entre racolage et livecam. Neuchâtel: *MAPS working paper*, p. 1-25.
- Dufour D.-R., (2012), *Le divin marché*, Editions Gallimard, 416 p.
- Gollac S. & Bessière C., (2020), *Le genre du capital – Comment la famille reproduit les inégalités*, Éditions La Découverte, 336 p.
- Gueux D. & Crevoisier O., (2015), A comprehensive socio-economic model of the experience economy: the territorial stage, in: Lorentzen A., Schrøder L., & Topsø Larsen K., *Spatial Dynamics in the Experience Economy*, Abingdon: Routledge, p. 119-138.
- Hirschman A. O., (1970), *Exit, voice and loyalty*, Cambridge Massachusetts, Harvard University Press, 176 p.
- Hodgson G. M., (1998). The Approach of Institutional Economics. *Journal of Economic Literature*, 36(1), p. 166–192.
- Illouz E., (2020), *La fin de l'amour : enquête sur un désarroi contemporain*, Paris: Éditions du Seuil, 411 p.
- Illouz E., (2012), *Pourquoi l'amour fait mal. L'expérience amoureuse dans la modernité*, Paris: Éditions du Seuil, 400 p.
- Illouz E., (2006), *Les sentiments du capitalisme*, Paris: Éditions du Seuil, 201 p.

- Jones A., (2016), "I Get Paid to Have Orgasms ": Adult Webcam Models' Negotiation of Pleasure and Danger, *Journal of Women in Culture and Society*, Vol. 42, No. 1, p. 227-256.
- Kessous E. & Rey B., (2009), Économie numérique et vie privée, *Hermès La Revue*, No. 53, p. 49-54.
- Koch R. & Miles S., (2020), Inviting the stranger, in: Intimacy, digital technology and new geographies of encounter, *Progress in Human Geography*, p. 1–23.
- Lévy F. & Lieber M., (2009), La sexualité comme ressource migratoire : Les Chinoises du Nord à Paris, *Revue française de sociologie*, No. 50, p. 719-746.
- Mauss M., (2007 [1923]), *Essai sur le don*, Paris: Presses Universitaires de France, 248 p.
- Monteil L., (2016), Scripts Sexuels, in: *Encyclopédie Critique du Genre*, Paris: Edition La Découverte, p. 584-595.
- Perrot M., (2020), *La place des femmes*, Éditions Textuel, 175 p.
- Pheterson G., (1993), *The Whore Stigma: Female Dishonor and Male Unworthiness*, La Haye, 39 p.
- Polanyi K., (1983), *La grande transformation*, Éditions Gallimard, 476 p.
- Pryen S., (2002), Prostitution de rue : le privé des femmes publiques, *Presses Universitaires de France, Ethnologie française*, Vol. 32, No. 1, p. 11-18.
- Raibaud, Y. (2008). Masculinité et espaces publics, l'offensive des cultures urbaines. Denèfle, S. Utopies féministes et expérimentations urbaines, Presses Universitaires de Rennes, p.141-152.
- Robeyns I., (2005), The Capability Approach: a theoretical survey, *Journal of Human Development*, Vol. 6, No. 1, p. 93-117.
- Robeyns I., (2003), Sen's capability approach and gender inequality: Selecting relevant capabilities, *Feminist Economics*, Vol. 9, No. 2, p. 61-92.
- Rodriguez A., (2017), Les lois du genre : les espaces sociaux et le(s) sexe(s), in: Batsch C. & Saquer-Sabin F., *Les espaces sexués, Topographie des genres dans les espaces imaginaires et symboliques*, Zürich: LIT, p. 1-13.
- Rodríguez-Modroño P., (2021), Non-standard work in unconventional workspaces: Self-employed women in home-based businesses and coworking spaces, *Urban Studies*, p.1-18.
- Rouet G., (2018), Public et privé : des frontières en mouvement, *Hermès La Revue*, No. 80, p. 259-265.
- Salais R., (1991), Flexibilité et convention du travail : une approche, *Économie appliquée*, No. 2, p. 5-32.
- Scrinzi F., (2016), Care, in: *Encyclopédie Critique du Genre*, Paris: Edition La Découverte, p. 106-115.
- Sen A., (1987), *The Standard of Living, The Tanner Lectures*, Cambridge University Press, 142 p.
- Sen A., (1997 [1984]), *Resources, Values and Development*, Harvard University Press, 560 p.
- Sen A., (1981), *Poverty and Famines: an Essay on Entitlement and Famines*, Oxford University Press, 270 p.

Sen A., (1975), *Employment, Technology and Development*, Oxford University Press, 208 p.

Srnicek N., (2018), *Capitalisme de plateforme. L'hégémonie de l'économie numérique*, Montréal, Lux, coll. "Futur proche", 154 p.

Tabet P., (2010), La grande arnaque l'expropriation de la sexualité des femmes, in: Bidet-Mordrel Annie, *Les rapports sociaux de sexe*, Paris: Presses Universitaires de France, p. 104-122.

Tabet P., (2004), *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 207 p.

Tabet, P., Contreras, J. (2001). La grande arnaque l'expropriation de la sexualité des femmes. *Actuel Marx*, 30, 131–152. [Online], URL: <http://www.jstor.org/stable/45300289> (Accessed 2 November 2021).

Electronic reference

Crevoisier, Olivier; Donzallaz, Salomé « Les transactions économique-sexuelles : Acteurs et actrices, institutions et territoires », Working Paper series MAPS [online], 3 | 2022,
https://www.unine.ch/files/live/sites/maps/files/shared/documents/wp/WP_FR_3_2022_Crevoisier_Donzallaz.pdf

ISSN : 1662-744X

La reproduction, transmission ou traduction de tout ou partie de cette publication est autorisée pour des activités à but non lucratif ou pour l'enseignement et la recherche.
Dans les autres cas, la permission de la MAPS est requise.



Contact:
MAPS - Maison d'analyse des processus sociaux
Rue A.-L. Bréguet 1
CH - 2000 Neuchâtel
Tél. +41 32 718 39 34
www2.unine.ch/maps
maps.info@unine.ch